

---

## Note d'information fédérale Janvier 2020 – n°278

---

### 1. Justificatifs et bilans actions ANS 2019

Toutes les structures qui ont bénéficié en 2019 d'une subvention de l'ANS dans le cadre des projets sportifs fédéraux, doivent transmettre à la FFA ([agencedusport@ffaviron.fr](mailto:agencedusport@ffaviron.fr)) leurs bilans qualitatif, quantitatif et financier (un par action) à l'aide du CERFA N°15059\*02 accompagné des pièces justificatives utiles, et cela avant le 30 juin 2020.

Le formulaire compte-rendu financier (Cerfa n° 15059\*02) à utiliser est accessible à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R46623>

### 2. Campagne ANS 2020

La campagne de demande de subventions 2020 à l'ANS, dans le cadre des projets sportifs fédéraux, démarrera en mars 2020. La date précise vous sera communiquée prochainement. Les demandes de subvention 2020 pour les équipements et les emplois sont toujours à faire auprès des DDCS et des DRJSCS.

### 3. Handiguide des Sports

Le site « Handiguide des sports » recense aujourd'hui plus de 8640 structures sportives sur l'ensemble du territoire national qui déclarent accueillir ou être en capacité d'accueillir des personnes en situation de handicap.

Plus de 13 ans après sa mise en service, il convenait de faire évoluer ses fonctionnalités pour rendre le « Handiguide des sports » et l'inscrire dans un environnement « sport et handicaps » en pleine évolution. Les travaux de modernisation du Handiguide traduisent six ambitions :

- Engager l'ensemble des acteurs dans une démarche commune de progrès
- Développer une offre sportive toujours plus variée et de qualité
- Permettre une pratique sportive inclusive et de proximité pour les personnes en situation de handicap
- Améliorer la qualité des données sur le Handiguide
- Favoriser le partage d'expériences
- Rendre le site Handiguide plus attractif.

Les données de votre club n'ont pu être rapatriées sur le nouveau site. Par conséquent, si vous accueillez ou pouvez accueillir des personnes en situation de handicap, il faut donc vous référencer de nouveau sur [www.handiguide.sports.gouv.fr](http://www.handiguide.sports.gouv.fr)

Pour rappel, le Ministère se base sur cette base de données pour attribuer les moyens destinés à l'handi-aviron.

Pour rappel également, la FFA a la délégation pour accueillir pour le public en situation de handicap physique

et sensoriel. Les clubs, sauf ceux y ayant un intérêt particulier (collaboration locale avec les Ligues ou CD), n'ont donc plus besoin de s'affilier à la FF Handisport.

### 4. Convention FFSport Adapté

La FFA va signer une convention avec la Fédération Française du Sport Adapté le 8 février prochain, lors du World Rowing Indoor Championships au stade Pierre de Coubertin.

Une commission mixte travaillera par la suite sur différents sujets tels que la compétition, la formation, etc.

### 5. Charte des 15 engagements éco-responsables des organisateurs d'événements sportifs

Dans le cadre du WRICH 2020, la FFA va signer avec le Ministère des Sports la charte des 15 engagements éco-responsables des organisateurs d'événements sportifs. Cette démarche est soutenue par la MAIF et l'association SVPlanet.

Tous les participants à cette manifestation seront invités à participer à cette démarche et à avoir un comportement éco-citoyen dans l'enceinte du stade.

### 6. Certificat de surclassement

Les rameurs et les rameuses des catégories J15 et J16 ne sont autorisés à participer aux championnats de France et aux critères nationaux dans les catégories J17, J18 et senior qu'après une visite médicale spécifique d'aptitude consistant en un examen clinique complet\* réalisé par un médecin du sport et un électrocardiogramme de repos à 12 dérivations interprété de façon non automatique datant de moins d'un an.

*\* L'examen clinique complet comprendra une enquête alimentaire, un interrogatoire précisant les antécédents personnels et familiaux du rameur ou de la rameuse, un examen clinique complet de tous les appareils y compris un examen cutané et tégumentaire. L'examen ostéo-articulaire vérifiera l'absence d'anomalie du rachis dorso-lombaire. Le bilan radiologique complémentaire sera laissé à la discrétion du médecin examinateur.*

Pour être validé, le certificat médical type, est à télécharger sur le site [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr) :

<https://ffaviron.fr/espace-federal/licences-et-titres/certificats-medicaux>

puis à faire renseigner par un médecin du sport, à scanner et à télécharger sur l'espace Licence du licencié sur le serveur licence.



## 7. Semaine Olympique et Paralympique à l'école (SOP)

Dédiée à la promotion de la pratique sportive chez les jeunes, la SOP aura lieu du 3 au 8 février 2020. Parmi ses objectifs, il s'agit d'utiliser le sport comme outil pédagogique et de favoriser les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif. Différents projets éducatifs et citoyens peuvent être organisés dans tous les établissements scolaires, dont des séances découvertes de sports olympiques et paralympiques ou des cours utilisant le sport comme ressource pour les apprentissages.

Le programme « Rame en 5ème » répond donc en tout point aux objectifs de cette opération. Si vous organisez des séances « Rame en 5ème » au cours de cette semaine, pensez à agrémenter votre action autour de l'olympisme ou de la thématique de la SOP 2020 : l'interculturalité.

Plus d'informations et des ressources pédagogiques disponibles sur <https://sop.paris2024.org>.  
Pour contacter la FFA : [contact@aviron-scolaire.fr](mailto:contact@aviron-scolaire.fr)

## 8. AFDAS – Opérateur de compétences de la branche sport

Le financement de la formation professionnelle, pour laquelle les clubs employeurs cotisent, est géré par des organismes collecteurs.

Les OPCA comme AGEFOS PME et dernièrement UNIFORMATION, qui vous accompagniez depuis plusieurs années dans les actions de formation de vos salariés ont été remplacés depuis le 1er avril 2019 par un OPCO (opérateur de compétence).

**L'AFDAS devient ainsi l'interlocuteur unique de toutes les structures de la branche Sport et de leurs salariés en matière de formation professionnelle.**

Vous êtes sans doute déjà membre de l'AFDAS. Dans le cas contraire, vous pouvez vous identifier en revoyant le formulaire AFDAS, téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.afdas.com/entreprises/nouveaux-secteurs/enregistrez-vous>

À partir du 28 janvier vous pourrez faire votre déclaration en ligne sur le portail Globaldec' pour régler votre contribution obligatoire et dès fin février un nouveau portail dédié aux entreprises sera ouvert : MyA.

Ce nouvel espace personnalisé se substituera à votre espace actuel. Il facilitera vos demandes de prise en

charge, en vous proposant une plus grande réactivité dans le suivi et le traitement de vos dossiers en temps réel. Ce sera aussi un éventail de services à votre disposition.

Pendant la phase de démarrage de la plateforme MyA, certains services, comme la situation de compte, seront momentanément suspendus. Vous pourrez pendant cet intervalle vous rapprocher de votre conseiller qui suit votre compte pour obtenir les informations utiles. Lien vers la liste des conseillers régionaux sport

Pour toutes questions vous pouvez contacter [erell.leminez@ffaviron.fr](mailto:erell.leminez@ffaviron.fr) / 01 45 14 26 57 à la fédération.

## 9. Rendez-vous Sport Planète

La MAIF lance une opération de nettoyage des sites de pratique sportive avec les fédérations dont elle est partenaire.

Afin d'affiner son plan d'actions 2020, elle sollicite les clubs pour répondre à un questionnaire visant à recenser les initiatives déjà menées au sein des structures mais aussi à anticiper celles à venir et à lister les besoins afférents.

Nous vous remercions de répondre à cette enquête répondre sur le lien suivant : <https://forms.gle/dnBBouTrk5P5oQry5>

## 10. Formation Coach Aviron et Handicaps

La formation CAH aura lieu du 13 au 15 mars à Boulogne 92 et du 15 au 17 mai 2020 à l'Aviron Club de Lyon Caluire.

Fiche d'inscription à renvoyer à la FFA avant le 29/02/20. Pour tout renseignement sur le contenu : [handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr)

Pour toute information sur l'inscription : [erell.leminez@ffaviron.fr](mailto:erell.leminez@ffaviron.fr)